

Herbicide Fierce® EZ

SUSPENSION CONCENTRÉE
COMMERCIAL

**POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DE CERTAINES MAUVAISES
HERBES DANS LES CULTURES INDIQUÉES**

PRINCIPES ACTIFS :

Flumioxazine.....	160,0 g/L
Pyroxasulfone.....	203,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 % ou 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33869 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,05 Litres à Vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.,
Guelph, Ontario N1C 0A1
Téléphone : 519 767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800 892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle, les contrôles techniques et les restrictions pour le scénario de mélange/chargement et d'applicateur tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Équipement	Équipement de protection individuelle et contrôles techniques	Quantité
------------	---	----------

d'application	Mélange, chargement, nettoyage et réparation	Applicateur	maximale de produit manipulé par jour
Pulvérisateur à rampe	Mélange et chargement ouvert: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.	À cabine ouverte: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.	140 L
	Mélange et chargement ouvert: Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.	À cabine ouverte: Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.	240 L
	Mélange et chargement ouvert: Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.	À cabine fermée ¹: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine ferme.	345 L

¹Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine.

Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Se laver à fond les mains et le visage avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la bouillie de pulvérisation sur la peau, les vêtements et dans les yeux. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver soigneusement le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements à laver avant de les réutiliser.

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent le déplacement de la dérive de pulvérisation au-delà des zones traitées. Ne pas appliquer le produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par la dérive. Tenir toute personne non protégée hors des zones de traitement et des endroits où le produit pourrait dériver. Seuls les préposés à la manutention munis d'une protection peuvent se trouver sur les lieux durant le traitement.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines, tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 519-767-9262 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit répondre aux exigences qui suivent :

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, les végétaux terrestres non ciblés et certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques).

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité des zones d'application, par exemple les haies et les terres boisées.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver le pesticide dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Fierce EZ est un herbicide du groupe 14 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Fierce EZ et à d'autres herbicides du groupe 14 et/ou du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Fierce EZ ou les herbicides du groupe 14 et/ou du groupe 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les

mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada au 519-767-9262.

MODE D'EMPLOI

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Bien agiter l'herbicide Fierce EZ avant utilisation.

L'équipement de pulvérisation servant à appliquer l'herbicide Fierce EZ ne doit pas être utilisé pour appliquer d'autres matières sur le feuillage de la culture, à moins de suivre la méthode de nettoyage appropriée. Voir NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR pour obtenir d'autres renseignements.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer l'herbicide Fierce EZ, commencer par un équipement d'épandage propre et bien entretenu. Il faut nettoyer la cuve du pulvérisateur, de même que les boyaux et les rampes, afin qu'il ne reste aucun résidu provenant de la pulvérisation précédente dans le pulvérisateur. Certains pesticides, y compris, entre autres, les herbicides des types sulfonylurée et phénoxy, sont actifs en très petites quantités et peuvent occasionner des dommages lorsqu'ils sont appliqués sur des cultures sensibles. Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation selon les indications du fabricant du dernier produit utilisé avant de s'en servir pour appliquer l'herbicide Fierce EZ. Si un mélange en cuve d'au moins deux produits a été préparé avant l'application de l'herbicide Fierce EZ, il faut suivre la méthode de nettoyage la plus contraignante.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur propre à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter lentement l'herbicide Fierce EZ dans la cuve du pulvérisateur. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Fierce EZ avec d'autres herbicides homologués, respecter l'ordre de mélange WAMLEGS [Poudres mouillables (WP), substances fluidifiables; Agiter, Agents antimousses, solutions tampons; Suspensions en Microcapsules; Substances Liquides ou solubles; Concentrés Émulsionnables; Formulations de Glyphosate à haute concentration; Surfactants] :
 - ajouter d'abord les sacs hydrosolubles;
 - ajouter ensuite les formulations sèches, les substances fluidifiables, les concentrés émulsionnables et finalement les solutions;
 - ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter tout adjuvant requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Fierce EZ doit être appliqué dans les six heures suivant la préparation du mélange.

MÉTHODE D'APPLICATION

L'herbicide Fierce EZ s'applique comme traitement au sol. L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Appliquer l'herbicide Fierce EZ, ainsi que les mélanges en cuve contenant l'herbicide Fierce EZ, par voie terrestre au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat (traitement de présemis ou de prélevée seulement) conçues pour

fournir la pression et le volume de pulvérisation voulus.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée (travail du sol traditionnel) : Afin d’assurer une couverture uniforme, utiliser de 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les utilisations avec travail du sol traditionnel. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l’application en prélevée.

Traitement de désherbage total (avant la levée de la culture) : Afin d’assurer une bonne couverture pour les applications de désherbage total, utiliser de 150 à 600 L de bouillie par hectare. Utiliser de 200 à 600 L par hectare si la végétation est dense ou s’il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l’application en postlevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION:

Les traitements localisés avec l’équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon sans pulvérisation. L’utilisation d’un pulvérisateur à faible hauteur muni d’écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture ou le feuillage, et le trempage du sol et l’incorporation au sol ne requièrent pas une zone tampon sans pulvérisation.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation, précisées dans le tableau qui suit, entre le point d’application directe du produit et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, pâturages, zones boisées, brise-vents, boisés de ferme, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d’eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et zones humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d’application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d’eau douce d’une profondeur de :		Habitats marins d’une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja, pois chiches, pois des champs, lentilles, maïs de grande culture, et blé de printemps	4	2	3	2	10

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d’association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l’ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d’association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation, y compris les récipients servant au mélange et les réservoirs ravitailleurs, tous les jours après l'application de l'herbicide Fierce EZ. Après avoir appliqué l'herbicide Fierce EZ, il faut procéder au nettoyage de l'équipement de pulvérisation selon la méthode suivante :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
3. Continuer de remplir la cuve jusqu'à pleine capacité; ajouter 3,8 litres d'ammoniac domestique 3 % (ou l'équivalent) pour chaque 378,5 L d'eau et faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant au moins 15 minutes. Avant de rincer le système de pulvérisation, le cas échéant, desserrer les diaphragmes sur la rampe de pulvérisation afin de laisser la solution de nettoyage être pulvérisée par les diaphragmes ouverts. Si les rampes de pulvérisation sont munies de bouchons, il faut les desserrer avant de rincer le système, en laissant la solution de nettoyage être pulvérisée dans les bouchons desserrés. Afin de mieux éliminer l'herbicide Fierce EZ du système de pulvérisation, ajouter un nettoyant de cuve au lieu de l'ammoniac et laisser la solution de nettoyage reposer dans le système de pulvérisation pressurisé (réservoir de pulvérisation, boyaux et rampe) pendant huit heures avant de rincer le système pendant au moins 15 minutes.
4. Vider complètement la cuve.
5. Ajouter suffisamment d'eau propre dans la cuve pour rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant 2 minutes.
6. Enlever les buses et les tamis, puis les rincer à l'eau propre.

L'équipement de pulvérisation, notamment les cuves, les boyaux, les rampes, les tamis et les buses, doit être nettoyé à fond avant d'appliquer des pesticides en postlevée. Les résidus de l'herbicide Fierce EZ laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Fierce EZ à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de l'herbicide Fierce EZ	Cultures	Intervalle de rotation
-------------------------------	----------	------------------------

440 à 660 mL/ha	Soja, pois chiches, pois des champs	Immédiatement
	Maïs de grande culture, blé de printemps	7 jours
	Lentilles	6 mois
	Il faut que les résultats d'un bioessai du sol soient favorables avant de semer des cultures non indiquées ci-dessus.	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette, l'herbicide Fierce EZ :

- assure la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures étiquetées;
- fournit un désherbage total additionnel lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total dans les cultures étiquetées;

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

Appliquer l'herbicide Fierce EZ sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans le cadre d'un programme de désherbage total. L'application de l'herbicide Fierce EZ dans des conditions non favorables à la croissance active des mauvaises herbes rend l'herbicide moins efficace. Ne pas appliquer l'herbicide Fierce EZ lorsque les mauvaises herbes subissent un stress en raison de la sécheresse, d'un excès d'eau, de températures extrêmes, d'une maladie ou d'un faible degré d'humidité. Les mauvaises herbes qui subissent un stress ont tendance à devenir moins sensibles à l'action herbicide. L'herbicide Fierce EZ est le plus efficace lorsqu'il est appliqué dans des conditions chaudes et ensoleillées.

Pour les traitements de désherbage total, utiliser l'herbicide Fierce EZ en association avec d'autres herbicides foliaires tels que le glyphosate ou d'autres partenaires de mélange.

La suppression résiduelle des mauvaises herbes risque d'être moins efficace lorsqu'on procède à un désherbage total dans des champs contenant beaucoup de résidus de culture et/ou de mauvaises herbes.

Résistance à l'entraînement par la pluie

L'herbicide Fierce EZ résiste à l'entraînement par la pluie une heure après le traitement. Ne pas appliquer l'herbicide Fierce EZ si l'on prévoit de la pluie dans l'heure suivant le traitement, à défaut de quoi l'efficacité du traitement de postlevée pourrait être réduite.

Caractéristiques du sol

Un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est élevée peut nécessiter des doses plus élevées de l'herbicide Fierce EZ qu'un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est faible. Le traitement sur des planches de semis creuses peut fournir une suppression moins efficace des mauvaises herbes.

ÉCHEC DE LA RÉCOLTE

Si la culture traitée à l'herbicide Fierce EZ est perdue en raison d'une catastrophe, telle que la grêle ou d'autres formes d'intempéries, on peut procéder immédiatement à un semis du soja, de blé, de pois chiches, de pois des champs et de lentilles pourvu que l'on n'ait pas utilisé une application d'automne de plus de 660 mL/ha d'herbicide Fierce EZ sur la culture perdue. Si une application de printemps de l'herbicide Fierce EZ a été effectuée, on peut semer immédiatement du blé, des pois chiches ou des pois des champs pourvu que la dose de l'herbicide Fierce EZ n'ait pas dépassé 440 mL/ha et qu'au moins 7 jours se soient écoulés depuis l'application. Si cette dose a été dépassée mais n'excède pas 660 mL/ha, du soja peut être semé immédiatement. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la pulvérisation au-delà des zones de traitement.
 - Ne pas appliquer le produit dans des conditions d'inversion à basse altitude, y compris le brouillard.
 - Ne pas mettre le bétail en pâturage dans des champs traités, ni le nourrir de fourrage ou de foin traité.
 - Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.
 - Ne pas utiliser sur le blé dur.
 - L'incorporation mécanique du produit dans le sol rend la suppression résiduelle des mauvaises herbes moins efficace. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.
-
- Appliquer seulement une fois au cours d'une même saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 660 mL d'herbicide Fierce EZ par hectare au cours d'une même saison de croissance.
 - Ne pas procéder à une irrigation pendant l'émergent des cultures ou lorsque le sol commence à se fendiller.
 - Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Fierce EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Fierce EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Fierce EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Fierce EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.
 - En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Fierce EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1,5 à 2,5 cm d'eau.

Important : Les applications faites sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et humides peuvent endommager la culture. La culture pourrait subir des dommages graves lorsque le sol est inondé ou saturé suite à une application de l'herbicide Fierce EZ. On peut réduire les risques des dommages à la culture en utilisant le produit sur un sol bien drainé, en semant les cultures à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de très bonne qualité et en couvrant complètement les semences de terre avant de procéder à une application en prélevée. La culture risque de subir des dommages temporaires si le sol traité entre en contact avec les plantules nouvellement levées. Les longues périodes de sécheresse suivies de pluie peuvent

entraîner des dommages temporaires aux cultures en raison d'une absorption excessive de produit. Les zones d'un champ qui sont sablonneuses et faibles en matière organique, comme les sommets de buttes/collines, peuvent donner lieu à une tolérance réduite de la culture à l'herbicide Fierce EZ.

Tableau 1. Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Fierce EZ dans les cultures étiquetées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI (mL/ha)
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Amarante rugueuse (<i>Amaranthus tamariscinus</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Sétaire verte, y compris résistant aux groupes 1 et 2 (<i>Setaria viridis</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Renouée de Pennsylvanie (<i>Polygonum pennsylvanicum</i>) Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Abutilon (<i>Abutilon theophrasti</i>) Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>) Moutarde sauvage, y compris résistant au groupe 2 (<i>Sinapis arvensis</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) <i>Répression seulement :</i> Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, au glufosinate et à l'imidazolinone	440-660*

*Utiliser la dose de 660 mL/ha sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA (présemis et prélevée)

PÉRIODES D'APPLICATION

On peut appliquer l'herbicide Fierce EZ sur le soja en présemis hâtif, avant le semis ou en prélevée (après le semis). L'application en prélevée doit se faire dans les trois jours suivant le semis et avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé; il ne faut pas traiter lorsque les plantules de soja ont commencé à fendiller le sol.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas utiliser l'herbicide Fierce EZ dans les champs de soja où l'on utilise du flufenacet, de l'alachlore, du métolachlore ou du diméthénamide en prélevée, à défaut de quoi le soja pourrait être endommagé.
- Ne pas procéder à une irrigation lorsque le soja fendille le sol.

SOJA – Doses d'emploi	
DOSES D'EMPLOI (mL/ha)¹	REMARQUES
440	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce EZ en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
660	Utiliser la dose sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

PRODUITS D'ASSOCIATION

Désherbage total

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres herbicides pour obtenir un meilleur désherbage total, une suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et/ou une suppression additionnelle des graminées. Lire l'étiquette au complet et suivre les directives de tout éventuel produit d'association avec l'herbicide Fierce EZ. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y

compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères. Se reporter à l'étiquette du produit d'association afin d'obtenir des recommandations sur les adjuvants. Les produits recommandés pour l'utilisation dans un mélange en cuve sont le glyphosate, Liberty 200 SN, Gramoxone et Select.

Suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres produits, tels que FirstRate, Sencor, Lorox, Pursuit, Prowl et Classic, afin de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles. Ne pas appliquer en association avec Axiom, Dual II Magnum, Boundary, Frontier ou Integrity, car cela risque d'endommager la culture.

Programme Round Up Ready

On peut appliquer l'herbicide Fierce EZ dans un traitement de désherbage total ou en prélevée dans le cadre d'un programme de travail du sol traditionnel, à raison de 440 à 660 mL/ha, afin de réduire la compétition des mauvaises herbes visées par le programme Roundup Ready tôt dans la saison. Il faudra procéder à une application séquentielle de glyphosate en postlevée pour supprimer les mauvaises herbes qui n'auront pas été supprimées par l'herbicide Fierce EZ.

MODE D'EMPLOI DANS LES POIS CHICHES et LES POIS DES CHAMPS

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Fierce EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches et les pois des champs. Appliquer l'herbicide Fierce EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ou de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches et des pois des champs directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS CHICHES et POIS DES CHAMPS – Doses d’emploi au printemps	
DOSE D’EMPLOI (mL/ha)¹	REMARQUES
440	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l’herbicide Fierce EZ en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha pour les pois des champs et 1,2 kg é.a./ha pour les pois chiches.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l’étiquette de chaque produit d’association afin d’obtenir d’autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

POIS CHICHES et POIS DES CHAMPS – Doses d’emploi à l’automne	
DOSES D’EMPLOI (mL/ha)¹	REMARQUES
440	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l’herbicide Fierce EZ en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha pour les pois des champs et 1,2 kg é.a./ha pour les pois chiches. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.
660	Utiliser la dose sur un sol de texture fine à moyenne. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l’étiquette de chaque produit d’association afin d’obtenir d’autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D’EMPLOI DANS LES LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes]

PÉRIODES D’APPLICATION

Traitement de désherbage total à l’automne (avec glyphosate)

L’herbicide Fierce EZ peut être utilisé dans le cadre d’un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement dans les résidus d’une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d’une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l’automne, juste avant les premiers gels et lorsque les

mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

TOLÉRANCE DE LA CULTURE

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide Fierce EZ. Les essais ont démontré que les petites lentilles rouges et les grandes lentilles vertes sont les variétés les plus tolérantes aux applications de l'herbicide Fierce EZ. Les autres types de lentilles ne devraient pas être semés aux endroits traités avec l'herbicide Fierce EZ.

Certaines conditions environnementales, telles que les sols saturés et les conditions météorologiques anormalement fraîches et humides après le semis, peuvent également accroître les dommages aux cultures de lentilles après une application d'automne de l'herbicide Fierce EZ. L'utilisateur doit tenir compte du fait que l'herbicide Fierce EZ est un herbicide très actif et qu'il faut utiliser de prudence tant que son usage ne nous est pas familier.

LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi à l'automne	
DOSE D'EMPLOI (mL/ha)¹	REMARQUES
440	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce EZ en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.
660	Utiliser la dose sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct SEULEMENT)

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée

L'herbicide Fierce EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide Fierce EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct, à moins que l'application ne soit effectuée dans le cadre d'un programme de désherbage total à l'automne.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle de la végétation là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Fierce EZ.
- Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.
- La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.
- Ne pas semer de maïs sur les sols contenant moins de 1 % de matière organique à moins qu'une pluie/irrigation d'activation n'ait eu lieu entre l'application du produit et le semis.
- Ne pas utiliser dans le maïs à éclater, le maïs sucré ni le maïs de semence.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine, tourbeux ou de terre noire.

Important : Les applications faites sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et humides peuvent endommager la culture. La culture subira des dommages graves si le sol est inondé suite à une application de l'herbicide Fierce EZ.

Maïs de grande culture (travail minimum du sol et semis direct) – DOSE D'EMPLOI	
DOSE D'EMPLOI (mL/ha)¹	REMARQUES
440	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer au printemps avant la levée des mauvaises herbes, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture, dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. L'application peut aussi être effectuée à l'automne, avant le semis.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce EZ en mélange en cuve² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

PRODUITS D'ASSOCIATION

Désherbage total

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé en mélange avec d'autres herbicides pour obtenir un meilleur désherbage total, une suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et/ou la suppression d'un plus large éventail de graminées. Lire l'étiquette au complet et suivre les directives de tout éventuel produit d'association avec l'herbicide Fierce EZ. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères. Se reporter à l'étiquette du produit d'association afin d'obtenir des recommandations sur les adjuvants. Les produits recommandés pour l'utilisation dans un mélange en cuve sont le glyphosate, le 2,4-D, l'atrazine, le dicamba, le paraquat ou la simazine.

MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (travail minimum du sol et semis direct SEULEMENT)

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Fierce EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le blé de printemps. Appliquer l'herbicide Fierce EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture. Ne pas utiliser dans le blé dur.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Fierce EZ.
- Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.
- La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.
- Ne pas appliquer aux sols de texture fine, tourbeux ou de terre noire.

Blé de printemps (travail minimum du sol et semis direct) – DOSE D'EMPLOI	
DOSE D'EMPLOI (mL/ha) ¹	REMARQUES
440	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. L'application peut aussi être effectuée à l'automne, avant le semis.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce EZ en mélange en cuve² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Fierce est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de

leurs sociétés respectives.

{Base/Container Label}

GROUPES 14 15 HERBICIDES

Herbicide Fierce® EZ Master

SUSPENSION CONCENTRÉE
COMMERCIAL

**POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DE CERTAINES MAUVAISES
HERBES DANS LES CULTURES INDIQUÉES**

PRINCIPES ACTIFS :

Flumioxazine	160,0 g/L
Pyroxasulfone	203,0 g/L

Contient de 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04% ou 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33869 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,05 Litres à Vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.,
Guelph, Ontario N1C 0A1
Téléphone : 519 767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800 892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle, les contrôles techniques et les restrictions pour le scénario de mélange/chargement et d'applicateur tel que décrit dans le livret.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver le pesticide dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.